



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
26/05/2023

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean-Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

Mme POIROT Estelle donne pouvoir à M. ZABRESCAK Lionel, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. MARCOT Alain, M. GRANDJEAN Jean Paul donne pouvoir à M. LHENRY Gérald, Mme GILBERT Stéphanie donne pouvoir à M. CHLOUP Roland

Eta(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Eta(ent) excusé(s) :

Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : ZABRESCAK Lionel

Numéro interne de l'acte : 2023/401

Objet : Convention MATEC

- Vu le projet de construction d'une maison de santé
- Vu la convention pour une prestation d'assistance technique à Maitre d'ouvrage concernant la construction d'une maison de santé
- Considérant qu'il est nécessaire de passer une convention avec la MATEC afin de pouvoir bénéficier des services d'assistance technique à Maitre d'Ouvrage ;

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- Approuve la convention proposée par la MATEC
- Autorise le Maire à signer cette convention et tout autre document s'afférant à cette étude.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,



**DELIBERATION**
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
26/05/2023Date d'affichageActe rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean-Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

Mme POIROT Estelle donne pouvoir à M. ZABRESCAK Lionel, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. MARCOT Alain, M. GRANDJEAN Jean Paul donne pouvoir à M. LHENRY Gérald, Mme GILBERT Stéphanie donne pouvoir à M. CHLOUP Roland

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : ZABRESCAK Lionel

Numéro interne de l'acte : 2023 402**Objet : Extension du réseau principal Eau Potable**

Vu la demande de réalisation de l'extension au réseau principal en fonte DN125 sur 82 ml
Vu le devis de travaux proposé par le SEBVF

Le Maire Entendu,
Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

DECIDE

D'autoriser le Maire à signer le devis déléguant la maîtrise d'ouvrage des travaux concernés à la Commune de Pange.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à PANGE
Le Maire,



**DELIBERATION**
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
26/05/2023Date d'affichageActe rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean-Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

Mme POIROT Estelle donne pouvoir à M. ZABRESCAK Lionel, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. MARCOT Alain, M. GRANDJEAN Jean Paul donne pouvoir à M. LHENRY Gérald, Mme GILBERT Stéphanie donne pouvoir à M. CHLOUP Roland

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : ZABRESCAK Lionel

Numéro interne de l'acte : 2023 403**Objet : Convention EST Immo**

Retirée

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
26/05/2023

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean-Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

Mme POIROT Estelle donne pouvoir à M. ZABRESCAK Lionel, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. MARCOT Alain, M. GRANDJEAN Jean Paul donne pouvoir à M. LHENRY Gérald, Mme GILBERT Stéphanie donne pouvoir à M. CHLOUP Roland

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : ZABRESCAK Lionel

Numéro interne de l'acte : 2023 404

Objet : Devis travaux

Travaux rue de la scierie et rue Saint Laurent Domangeville

- Vu le projet d'aménagement de voirie rue Saint Laurent à Domangeville
- Vu les différents devis reçus pour ces travaux

Le Maire Entendu

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'AUTORISER le maire à signer le devis de l'entreprise LEBFEVRE ainsi que tout autre document s'y afférant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

COMMUNE DE PANGE





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
26/05/2023

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean-Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. ZABRESCAK Lionel

Procurat ion(s) :

Mme POIROT Estelle donne pouvoir à M. ZABRESCAK Lionel, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. MARCOT Alain, M. GRANDJEAN Jean Paul donne pouvoir à M. LHENRY Gérald, Mme GILBERT Stéphanie donne pouvoir à M. CHLOUP Roland

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : ZABRESCAK Lionel

Numéro interne de l'acte : 2023 405

Objet : Convention Orange Talpré 1

- Vu le projet d'enfouissement des réseaux secs rue Maurice de Pange, impasse des bouleaux et des chênes dans la commune ;

- Vu la Convention CNV-HD4-54-21-134290 relative à l'opération d'enfouissement des réseaux d'orange dans la commune ;

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

DECIDE

- APPROUVE les termes de la convention relative à l'enfouissement des réseaux d'Orange dans la commune

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention CNV-HD4-54-21-134290 relative à l'opération d'enfouissement des réseaux d'Orange dans la Commune

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait certifié conforme
Fait à PANGE
Le Maire,

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 057-215705336-20230613-2023405-DE

S²LO





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation

26/05/2023

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean-Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. ZABRESCAK Lionel

Procurat ion(s) :

Mme POIROT Estelle donne pouvoir à M. ZABRESCAK Lionel, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. MARCOT Alain, M. GRANDJEAN Jean Paul donne pouvoir à M. LHENRY Gérald, Mme GILBERT Stéphanie donne pouvoir à M. CHLOUP Roland

Etai (ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai (ent) excusé(s) :

Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : ZABRESCAK Lionel

Numéro interne de l'acte : 2023 406

Objet : Répartition des produits de location chasse

- Vu Les baux actuels des chasses communales expirent le 1er février 2024
- Vu la remise en location pour une nouvelle période de 9 ans au 2 février 2024
- Vu l'arrêté préfectoral N° 9 portant approbation du cahier des charges type des chasses communales pour la Moselle
- Vu le mode de répartition des produits de la location de la chasse

Le Maire entendu
Le Conseil Municipal
après avoir délibéré

DECIDE

- de ne pas organiser de consultation en vue de l'abandon à la commune du produit de la location de la chasse pour la période du 02 février 2024 au 01 février 2033,
- de continuer à répartir le produit entre les différents propriétaires.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à PANGE



**DELIBERATION**
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
26/05/2023Date d'affichageActe rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etalent présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean-Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

Mme POIROT Estelle donne pouvoir à M. ZABRESCAK Lionel, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. MARCOT Alain, M. GRANDJEAN Jean Paul donne pouvoir à M. LHENRY Gérald, Mme GILBERT Stéphanie donne pouvoir à M. CHLOUP Roland

Etal(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etal(ent) excusé(s) :

Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : ZABRESCAK Lionel

Numéro interne de l'acte : 2023 407**Objet : Avenant N° 2 bibliothèque**

- Vu la compétence départementale obligatoire relative au développement de la lecture publique et des bibliothèques ;
- Vu la politique d'accompagnement technique et financier du Département ;
- Considérant qu'il est nécessaire de passer une convention avec le Département afin de pouvoir bénéficier des services de la Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques ;

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- Approuve la convention passée entre la Commune et le Département.
- Autorise le Maire à signer cette convention et tout autre document s'y afférant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 057-215705336-20230613-2023408-DE

S'LOW

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
26/05/2023

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J..J....

et publication du :

..J..J....

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean-Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

Mme POIROT Estelle donne pouvoir à M. ZABRESCAK Lionel, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. MARCOT Alain, M. GRANDJEAN Jean Paul donne pouvoir à M. LHENRY Gérald, Mme GILBERT Stéphanie donne pouvoir à M. CHLOUP Roland

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : ZABRESCAK Lionel

Numéro interne de l'acte : 2023 408

Objet : Contrat ALCHIMIE

- Vu la proposition faite par le groupe ALCHIMIE concernant la réalisation d'un concert dans le cadre de la fête patronale
- Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur cette proposition ;

Le Maire Entendu,
Le Conseil Municipal
après avoir délibéré,

DECIDE

- d'ACCEPTER la proposition de concert du groupe ALCHIMIE pour un montant de 300€

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à PANGE
Le Maire,



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
26/05/2023

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Étaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean-Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, M. ZABRESCAK Lionel

Procurat ion(s) :

Mme POIROT Estelle donne pouvoir à M. ZABRESCAK Lionel, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. MARCOT Alain, M. GRANDJEAN Jean Paul donne pouvoir à M. LHENRY Gérald, Mme GILBERT Stéphanie donne pouvoir à M. CHLOUP Roland

Étal(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Étal(ent) excusé(s) :

Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : ZABRESCAK Lionel

Numéro interne de l'acte : 2023 409

Objet : CONTRAT Jacques HUMBERT

- Vu la proposition faite par l'association ADAGIO concernant la réalisation d'un concert de Jacques HUMBERT et Anaëlle TRUMKA dans le cadre de la fête patronale
- Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur cette proposition ;

Le Maire Entendu,
Le Conseil Municipal
après avoir délibéré,

DECIDE

- d'ACCEPTER la proposition de concert de l'association ADAGIO pour un montant de 1000€

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,



